

**UN ANIMATEUR/COORDINATEUR POUR LA PROTECTION  
DES RESSOURCES EN EAU (H/F)**

Le PETR Gâtinais montargois porte depuis 2009 une politique de préservation de l'eau et des milieux naturels au travers du Contrat global Loing en Gâtinais. Dans ce cadre, une animation agricole est dédiée au développement de projets préventifs agricoles en réponse aux forts enjeux identifiés pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que sur l'aspect quantitatif. Le Contrat Global Loing en Gâtinais s'est achevé le 31 décembre 2018, une réorganisation des missions est en cours de réflexion.

La cellule d'animation agricole du PETR Gâtinais montargois se compose ainsi de :

- Un animateur(trice) agricole principal(e) en charge de la protection des ressources en eau contre les pollutions diffuses agricoles, de l'amélioration de la qualité de l'eau des captages, et de la réduction de l'impact quantitatif des prélèvements (objet du présent recrutement),
- Une animatrice pour la protection de la ressource en eau qui œuvre actuellement sur 6 Aires d'Alimentation de Captages (AAC) du territoire du Contrat Global (Courtenay, Château-Renard, Douchy-Montcorbon, Triguères, Puy-la-Laude et 3 Fontaines),
- Un animateur spécifique aux AAC de la Chise et de l'Aulnoy qui est mutualisé avec l'Agglomération Montargoise.

L'animateur agricole principal conserve l'animation agricole des AAC restantes à savoir, celles de Nargis et Boismorand. Il œuvre également sur les AAC du Contrat Global Essonne Amont pour lesquelles il suit les études préalables.

**Missions principales :**

Sous l'autorité du Directeur du PETR Gâtinais montargois, l'animateur agricole principal aura pour mission de :

**1. Piloter la cellule d'animation sur les AAC :**

- Fédérer les deux animateurs dédiés à l'animation des programmes d'actions sur les AAC du PETR Gâtinais montargois et de l'Agglomération montargoise ;
- Suivre l'avancement de la mise en œuvre des programmes d'action sur les AAC animés par les 2 animateurs dédiés ;
- Mener/superviser des actions groupées avec les 2 animateurs AAC : reliquats azotés, Appel à projets APPI'N, organisation de formations et groupes de travail, PAEC, ... ;
- Assurer les démarches administratives du pôle agricole du PETR (Demande de subvention, animation des réunions de pôles...)
- Rédiger les rapports techniques et financiers sur l'ensemble des actions (principalement agricoles) réalisées,

**2. Mettre en œuvre les programmes d'action définis sur les aires d'alimentation de captages (AAC) dont il assure l'animation :**

- Initier, mener et évaluer la mise en place d'actions agricoles et non agricoles sur la base des plans d'actions identifiés dans les études AAC finalisées ;
- suivre la réalisation des études AAC (volets agricole et non agricole) ;
- inciter les agriculteurs à souscrire aux mesures définies (mesures agroenvironnementales, investissements matériels, agriculture biologique, etc.) et les accompagner dans cette démarche

(conseils techniques, administratifs, diagnostics d'exploitation, etc.) en lien avec les structures compétentes ;

- proposer et mettre en place des outils pertinents, notamment issus du Programme de Développement Rural (PDR) et avoir un rôle de relais et de référent sur le sujet ;
- animer la mise en place des plans d'actions (concertation locale, réunion de travail et d'informations, comité de pilotage, opérations de communication, etc.),
- appuyer les collectivités dans leurs démarches de protection de captages (élaboration des projets de territoire, développement d'actions et de partenariats sur la thématique foncière, suivi renforcé de la qualité de l'eau, démarches zéro-phyto, etc.).

### **3. Mettre en place les actions visant à préserver la ressource en eau inscrites dans les outils de planification présents sur le territoire en intégrant la thématique du changement climatique :**

- favoriser et accompagner les actions de développement de filières et pratiques économes en intrants en développant les relations avec les structures agricoles compétentes et les collectivités. Cette action intègre la problématique quantitative sur les territoires soumis à cet enjeu et comprend la communication des résultats obtenus à divers publics (agriculteurs, conseillers, collectivités, etc.) ;
- participer / coordonner les réflexions sur les pratiques pouvant présenter un risque ou bénéfique pour la ressource en eau (qualité/quantité) et sur les solutions pertinentes à mettre en œuvre : APAD, agroforesterie, pratiques de fertilisation, irrigation, ...
- suivre les études, travaux et évaluations visant à adapter les pratiques agricoles au changement climatique et notamment réduire les impacts des prélèvements agricoles sur la ressource en eau (déplacements de forages, projets de territoire, etc.). Inciter les agriculteurs à souscrire aux mesures définies et les accompagner dans cette démarche.

### **4. Réduction des impacts des pollutions agricoles sur les cours d'eau :**

- Être le référent dans les relations avec l'EPAGE du Loing (partenaire important sur cette thématique) ;
- initier et suivre des réflexions et études sur les problématiques liées au drainage et aux phénomènes de ruissellement et érosion des sols ;
- sur le volet agricole, mettre en œuvre et suivre des opérations sur des secteurs prioritaires hors AAC (cours d'eau, zones humides) en lien avec les structures compétentes. Inciter les agriculteurs à souscrire aux mesures définies (opérations d'aménagement de l'espace rural/bassins tampons, souscription de mesures du PDR, etc.) et les accompagner dans cette démarche.

### **5. Informer et mobiliser les agriculteurs sur la protection de la ressource en eau**

- organiser des interventions techniques (essais, démonstration, formations, actions, etc.) ;
- assurer une veille sur les pratiques agricoles, les expérimentations, les progrès techniques et la réglementation en matière d'environnement ;
- concevoir des supports de communication pour les agriculteurs (bulletin d'information technique, annonce de démonstrations dans la presse locale, panneaux, etc.) ;

### **6. Elaboration des futurs outils sur les thématiques agricoles**

- construire le futur Contrat/programme d'actions agricoles en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et les différents partenaires techniques et financiers ;
- assurer son suivi technique (programmation annuelle, bilans et rapports d'activité annuels, tableaux de bords, etc.) ;

## Profil souhaité

- Formation en agriculture et environnement BAC +5 ou BAC +2 avec expérience confirmée,
- Solides connaissances du monde et techniques agricoles, en agronomie et protection des ressources en eau, des notions en hydrologie, hydrogéologie. Des connaissances en mécanismes de transferts des polluants seraient un plus,
- Qualités rédactionnelles et de synthèse, qualités relationnelles,
- Disponibilité, rigueur et capacité d'organisation, capacité d'encadrement,
- Habitude du travail en équipe, en réseau, et de terrain,
- Maîtrise de l'outil informatique, d'Internet, la connaissance de logiciels SIG serait un plus,
- Permis B et véhicule exigés.

## Conditions

- Poste à temps complet (35 heures hebdomadaires)
- Titulaire ou contractuels FTP - CDD de 18 mois renouvelable sur 3 ans
- Poste basé au 3 rue de Crowborough – 45200 Montargis,
- Salaire : rémunération fixée selon la grille des Ingénieurs Territoriaux – Cadre A FPT et selon expérience.

Date limite de dépôt de candidature : 31/10/2020

Jury de recrutement : dès que possible

Prise de poste souhaitée rapidement

**Candidatures (CV et lettre de motivation détaillée) à adresser à : M. Frédéric NÉRAUD, Président du PETER Gatinais montargois – 3 rue de Crowborough – 45200 MONTARGIS**

ou par courriel à l'adresse [developpement@pays-gatinais.com](mailto:developpement@pays-gatinais.com)